



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2022-055

**Objet : Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Monument Historique (MH) de la commune de Jussy**

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

Le conseil de la Communauté de l'Auxerrois, convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni le 31 mars 2022 à 09 h 00 à la salle des Joinchères à Venoy, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

***Nombre de membres***

*en exercice : 64*

*présents : 51*

*votants : 63 dont 12 pouvoirs*

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Céline BÄHR, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Nordine BOUCHROU, Sylvie DUMESNIL, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Olivier FELIX, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDIN, Maryse NAUDIN, Patrick PICARD, Stephan PODOR, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MÉLINE, Philippe RADET, Bernard RIANT, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHÉ, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

Pouvoirs : Marie-Ange BAULU à Bruno MARMAGNE, Michel BOUBOULEIX à Philippe VANTHEEMSCHÉ, Hicham EL MEHDI à Nordine BOUCHROU, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Isabelle JAOQUINA à Sébastien DOLOZILEK, Julien JOUVET à Emmanuelle MIREDIN, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Florence LOURY à Denis ROYCOURT, Maud NAVARRE à Farah ZIANI, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Maryline SAINT-ANTONIN à Carole CRESSON-GIRAUD.

Absent non représenté : Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Emilie LAFORGE.

**Rapporteur : Christophe BONNEFOND**

**Vu** la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 consacrant la possibilité de substituer aux périmètres de protection d'un rayon de 500 m autour des monuments historiques instaurés par la loi du 25 février 1943, des Périmètres Délimités des Abords (PDA)

**Vu** la délibération du conseil municipal de Jussy en date du 2 novembre 2021 délivrant un avis favorable au projet de PDA proposé par l'Architecte des Bâtiments de France et annexé à la présente délibération

**Vu** l'inscription au titre des monuments historiques de l'Eglise Notre-Dame de Jussy par arrêté du 16 février 1926 (fiche Mérimée n° PA00113721) ;

**Vu** la procédure de mise en place d'un périmètre délimité des abords autour de l'église, via l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

**Vu** l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 22 novembre 2021 au 23 décembre 2021 et l'avis favorable sans recommandation ni réserve, émis par le commissaire enquêteur, en date du 20 janvier 2022 ;

Monsieur Christophe Bonnefond, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux expose le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le périmètre délimité des abords autour de l'Eglise Notre-Dame de Jussy.  
L'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-président entendu,

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- D'approuver le Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise Notre-Dame de Jussy tel qu'il est annexé à la présente délibération,
  - De tenir le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église Notre-Dame de Jussy à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de l'auxerrois, à la mairie de Jussy ainsi qu'à la Préfecture,
  - D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.
- 

**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour	: 63
- voix contre	: 0
- abstention	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0
- absent lors du vote	: 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 05.04.22